

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DECISIONS
SEANCE DU 21 MAI 2015**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents.....	40
Absents représentés	4
Absents excusés	1
Absents non excusés	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE VINGT ET UN MAI à VINGT HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 15 mai 2015 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

PRESENTS

MM. BOUYSSOU, MARCHAND, BELABBAS, Mme PETER, MM. PRAT, RHOUMA, Mme GAMBASIO, M. MAYET, Mmes WOJCIECHOWSKI, VIVIEN, M. BEAUBILLARD, Mmes SEBAIHI, BERNARD Méhadée, adjoints au Maire,

M. RIEDACKER, Mmes LESENS, SPIRO, M. CHIESA, Mme RODRIGO, MM. ALGUL, TAGZOUT (à partir du point A), M. HEFAD, Mmes ZERNER (jusqu'au point D), OUDART, MACEDO, KIROUANE, PIERON (jusqu'au point D), M. SEBKHI, Mme MISSLIN, M. AIT AMARA, Mme SIZORN, M. ZAVALLONE, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, Mme POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mmes BERNARD Sandrine, BAILLON, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. MOKRANI, adjoint au Maire, représenté par M. MARCHAND,
 Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par Mme MACEDO (à partir du point E),
 Mme POLIAN, conseillère municipale représentée par M. BELABBAS,
 Mme PAURON, conseillère municipale représentée par M. PRAT,
 M. TAGZOUT, conseiller municipal représenté par Mme SIZORN (jusqu'au vote des comptes rendus des débats des 12 février et 9 avril 2015),
 Mme ZERNER, conseillère municipale représentée par Mme WOJCIECHOWSKI (à partir du point E).

ABSENT EXCUSE

M. MARTINEZ, conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY,
 Mme LE FRANC)

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du Conseil municipal du 12 février 2015.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

/ APPROUVE le compte rendu des débats du Conseil municipal du 9 avril 2015.

(34 voix pour et 10 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

A/ REJETTE la proposition de consulter la population d'Ivry-sur-Seine sur la question suivante et à laquelle il pourra être répondu par « oui » ou « non » :

« Etes-vous favorable à la création d'une police municipale de proximité dont les missions prioritaires seront principalement de :

- constater et verbaliser les incivilités, les infractions relatives au stationnement, aux épaves et dépôts sauvages, à l'hygiène de l'habitat, à la sécurité alimentaire dans les commerces,
- assurer la sécurité aux abords des établissements publics, et dans les manifestations municipales,
- accompagner les victimes,
- gérer avec le « mieux vivre ensemble » et assurer le respect des règles de vie en société par des actions de prévention ».

(34 voix contre et 10 voix pour : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

REJETTE la proposition d'organiser la consultation le dimanche 13 septembre 2015.

(38 voix contre et 6 voix pour : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

et **REJETTE** l'imputation des dépenses en résultant au budget communal.

(34 voix contre et 10 voix pour : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

B/ DECIDE de rendre immédiatement applicables toutes les dispositions existantes en matière de réglementation de l'occupation et usage de l'espace public et qui ne le sont pas, par arrêté du Maire, d'**ENGAGER** la refonte et la mise à jour des dispositions relatives à l'espace public (propreté, collecte des déchets, stationnement, occupation de l'espace public, pratiques d'aménagement,...) dans un document unique qui rassemble l'ensemble des textes dont ceux qui sont opposables à tous et d'**ASSURER** l'exercice effectif de ces dispositions par le renforcement des moyens (arrêtés, amendes, sensibilisation, communication, assermentation des agents) permettant au maire d'exercer ses pouvoirs de police administrative et de remplir sa mission de respect de l'ordre, de la sécurité et de la salubrité publique.

(42 voix pour et 2 abstentions : MM. RHOUMA, HEFAD)

C/ REJETTE la proposition de donner le nom de « cité Charlotte Corday » en lieu et place de la dénomination « cité Marat ».

(37 voix contre, 6 voix pour : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et un conseiller ne prend pas part au vote: Mme OUDART)

D/ REJETTE la proposition de la création d'un guichet citoyen regroupant un standard téléphonique unique, un guichet de premier accueil global et un portail citoyen en ligne et de son déploiement progressif pour une mise en place complète au plus tard le 1^{er} septembre 2016.

(34 voix contre, 4 voix pour : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

E/ REJETTE la proposition de modifier l'article 1 de la délibération du 10 avril 2014 désignant les membres du conseil municipal devant siéger au conseil d'administration de l'OPH.

(23 contre, 6 voix pour : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 15 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, BELABBAS, PRAT, Mmes VIVIEN, SEBAIHI, M. AIT AMARA, Mmes RODRIGO, POLIAN, MM. CHIESA, ZAVALLONE, Mmes LESENS, PAURON)

F/ REJETTE la proposition de modification du Projet Educatif de Territoire portant sur l'instauration de la demi-journée scolaire supplémentaire le mercredi matin au lieu du samedi matin et la mise en place d'activités périscolaires gratuites le midi.

(34 voix contre, 4 voix pour : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

1/ ACCORDE une subvention exceptionnelle de 2 000 € au profit du Secours Populaire Français et de 2 000 € au profit de la Croix Rouge Française pour l'aide aux victimes du séisme intervenu le 25 avril dernier au Népal.

(unanimité)

2/ APPROUVE le protocole à conclure avec la société SADEV94 acceptant le principe de création de servitudes de cour commune, de vue et de passage de réseaux, assises sur deux emprises foncières (dénommées provisoirement lots 3H2 et 3H4) à détacher de la parcelle actuelle, cadastrée section AY n° 56, sise, 56 quai Auguste Deshaies et 4 rue Galilée à Ivry-sur-Seine.

(25 voix pour, 11 voix contre : MM BELABBAS, PRAT, Mmes VIVIEN, SEBAIHI, M. AIT AMARA, Mmes RODRIGO, POLIAN, MM. CHIESA, ZAVALLONE, Mmes LESENS, PAURON, et 8 abstentions : MM. RHOUMA, HEFAD, M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

3/ CONSTATE l'appropriation de plein droit par la Commune du bien immobilier sans maître sis, 12 rue Henri Martin, cadastré section AC n° 35 à Ivry-sur-Seine et **PRECISE** que ledit bien est en conséquence incorporé dans le domaine privé communal.

(42 voix pour et 2 abstentions : MM. RHOUMA, HEFAD)

4/ DECIDE de donner le nom de « rue Ampère » à la nouvelle voie S5-1, future voie communale, créée dans le prolongement du tronçon nord de la rue Ampère actuelle, aménagée dans le cadre de la ZAC Ivry-Confluences, aboutissant rue Robert Witchitz, à Ivry-sur-Seine et de donner le nom de « rue de l'Éclateur » au tronçon sud de la rue Ampère et à la voie nouvelle (S5-4), future voie communale, aménagée dans le cadre de la ZAC Ivry-Confluences, aboutissant à la rue Ernest Renan, à Ivry-sur-Seine.

(36 voix pour et 8 abstentions : MM. RHOUMA, HEFAD, M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

5/ APPROUVE la Charte relative aux modalités d'implantation des stations radioélectriques de téléphonie mobile et **DESIGNE** comme représentants du Conseil municipal à la Commission consultative communale de téléphonie mobile :

- M. le Maire ou M. Stéphane PRAT
- Mme Catherine VIVIEN
- Mme Séverine PETER
- M. Atef RHOUMA
- Mme Jacqueline SPIRO
- Mme Evelyne LESENS
- Mme Jeanne ZERNER
- Mme Marie PIERON
- Mme Sigrid BAILLON
- M. Valentin AUBRY

(unanimité)

6/ APPROUVE les ventes de livres retirés de la Médiathèque d'Ivry, dans le cadre d'Ivry-en-Fête les 13 et 14 juin 2015 et de la Fête de quartier Monmousseau les 26 et 27 septembre 2015, **FIXE** les prix de vente de livres de poche adulte et jeunesse, des albums pour la jeunesse, bandes dessinées, romans adultes et jeunesse, des beaux livres adultes (livres d'art, photographie...) et des partitions musicales et **DECIDE** de verser les recettes issues des ventes de livres au comité populaire du camp de Jalazone en Palestine.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

7/ DECIDE d'adhérer aux associations « Réseau Carel », Images en bibliothèques, AFCA, ADULOA, VALMEDIA 94, **APPROUVE** leurs statuts, **AUTORISE** le versement des cotisations annuelles **DESIGNE** comme représentant de la Ville aux assemblées générales des dites associations : M. Olivier BEAUBILLARD

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

8/ APPROUVE la réalisation du projet sur l'égalité Filles/Garçons, intitulé « Souriez, vous êtes stéréotypé-e-s ! Déconstruisons les stéréotypes sexistes » les 14 et 15 octobre 2015, à l'Espace Gérard Philipe, à Ivry-sur-Seine et **SOLLICITE** auprès de la Région Ile-de-France, une subvention à hauteur de 80% des dépenses éligibles du budget qui sera consacré audit projet.

(unanimité)

9/ APPROUVE la convention de partenariat avec l'hôpital du Kremlin Bicêtre pour la poursuite de l'IVG médicamenteuse au Centre municipal de Santé pour une durée d'un an avec tacite reconduction.

(unanimité)

10/ a) APPROUVE la convention de partenariat avec l'association « Plateforme pour la solidarité avec le peuple du Sahara occidental » pour l'accueil de six enfants sahraouis et un accompagnateur du 4 juillet au 1^{er} août 2015 et **APPROUVE** la prise en charge des frais inhérents à l'accueil de ce groupe (hors billets d'avion, indemnité accompagnateur et assurances) pour un montant prévisionnel de 6 600 €.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

10/ b) APPROUVE la convention de partenariat avec l'association « Un camion citerne pour les Sahraouis » pour l'accueil de six enfants sahraouis et un accompagnateur durant l'été 2015 et **PRECISE** que la Ville s'engage à rembourser à l'association susvisée, sur présentation de facture, la moitié des frais liés au voyage du groupe d'enfants que cette dernière aura avancée (billets d'avion, indemnité accompagnateur sahraoui, assurance maladie soudaine), soit un montant prévisionnel de 2 500 €.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

11/ Point retiré de l'ordre du jour

/ **PREND ACTE** des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} au 30 avril 2015.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 22H55

LA SECRETAIRE

LE MAIRE

S. PETER

P. BOUYSSOU